

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 2 décembre 2020

M. Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur

Organisation des cérémonies religieuses durant la deuxième phase de confinement

Dans le cadre de leurs échanges réguliers, le gouvernement et les représentants des différents cultes (Conférence des Évêques de France, Assemblée des Évêques orthodoxes, Fédération protestante de France, Union Bouddhiste de France, Conseil français du culte musulman, Consistoire central israélite et Grand rabbinat de France, etc.) ont poursuivi leurs discussions autour de l'organisation de la deuxième phase de confinement. De manière à concilier liberté d'exercice du culte et mesures sanitaires, une nouvelle jauge de présence dans les édifices du culte a été établie. Elle prévoit, pour l'organisation des cérémonies, de laisser libres deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux. Les consultations se poursuivront dans les jours prochains, afin de préparer l'évolution des mesures de confinement à partir du 15 décembre prochain.